



ARRÊTÉ DU MAIRE N°088-2026

Le Maire de SEYssel (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise PERRIN FRERES SARL, sise 73310 RUFFIEUX, pour réaliser la réfection d'un mur Rue des Remparts dans la période du mardi 1 septembre au mardi 15 septembre 2026.

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Rue des Remparts sera fermée à la circulation de tous les véhicules depuis la Rue de Savoie.

ARTICLE 2 : Sur la période de chantier, la circulation sur la partie haute de la Rue des Remparts se fera à double sens depuis la Place de l'Orme afin d'accéder au parking.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 4 : La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier et par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise PERRIN FRERES SARL sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à l'entreprise PERRIN FRERES SARL 73310 RUFFIEUX
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique départemental,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 27/08/2026,
Le Maire, Florian ZUCCALLI

